



ARRÊTÉ N° 101/2024

Circulation Alternée par Feux Tricolores Abords Rond-Point des Charrières Du 10 au 23 juillet 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Lessard en date du 26 juin 2024 de réguler la circulation aux abords du rond-point des Charrières pour des travaux sur les réseaux AEP et EU du 10 au 23 juillet 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant le renouvellement du réseau AEP et EU, la circulation sera alternée par feux tricolores aux abords du rond-point des Charrières du 10 au 23 juillet 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise LESSARD.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise LESSARD.

Fait à QUÉVERT, le 26/06/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

